

PMRA Approved
Sub. 2023-1498, 2023-07-06

Étiquette du conteneur

GROUPE 3 FONGICIDE

BUMPER^{MD} 432 EC

FONGICIDE

COMMERCIALE (AGRICOLE)

Concentré émulsionnable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence), les haricots secs comestibles, la graine à canaris, les pêches, les nectarines, les prunes, les abricots, les cerises douces, les cerises aigres, les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les amélanchiers, les canneberges, les petits fruits, les fraises, les rutabagas, les asperges, les thuyas géants et les pâturin des prés de semence.

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole.....432 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 28017 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Contenu net : 1- 1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 - 191 Lombard Avenue
Winnipeg MB R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux et de la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant potentiel de la peau.

Application pneumatique : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque de protection résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Une combinaison, des gants, un casque de protection et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion ou par voie aérienne : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une

combinaison et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie depulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

NE PAS utiliser dans les serres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles que des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de :

- 5 jours pour l'élagage manuel des bleuets en corymbe,
- 1 jour pour la récolte manuelle ou l'écimage manuel du maïs, et
- 12 heures pour toute autre activité et culture.

NOTE : NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide BUMPER^{MD} 432 EC.

Pour les fruits et cultures spécialisées, ne pas laisser paître le bétail sur les récoltes vertes traitées.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SÉDÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut sédépartir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte pour les contenants. S'adresser au distributeur local ou au détaillant, ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer avec un jet puissant. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent.

En l'absence d'un point de collecte, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : **NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-535-5053.

MD

Bumper est une marque déposée d'une compagnie du groupe ADAMA.

Étiquette du livret

GROUPE 3 FONGICIDE

BUMPER^{MD} 432 EC

FONGICIDE

COMMERCIALE (AGRICOLE)

Concentré émulsionnable pour la suppression à large spectre des maladies dans le blé, l'orge, l'avoine, le canola, le maïs et les fèves de soya (cultivées pour la semence), les haricots secs comestibles, la graine à canaris, les pêches, les nectarines, les prunes, les abricots, les cerises douces, les cerises aigres, les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les amélanchiers, les canneberges, les petits fruits, les fraises, les rutabagas, les asperges, les thuyas géants et les pâturin des prés de semence.

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole.....432 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION : 28017 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU**

Contenu net : 1-1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 - 191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration. Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être mortel en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux et de la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant potentiel de la peau.

Application pneumatique : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque de protection résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Une combinaison, des gants, un casque de protection et une protection oculaire ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Application à l'aide d'une rampe d'aspersion ou par voie aérienne : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une

protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et des gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Laver immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou de la bouillie de pulvérisation qui entrent en contact avec la peau, les vêtements et les yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

NE PAS utiliser dans les serres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de :

- 5 jours pour l'égavage manuel des bleuets en corymbe,
- 1 jour pour la récolte manuelle ou l'écimage manuel du maïs, et
- 12 heures pour toute autre activité et culture.

NOTE : NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide BUMPER^{MD} 432 EC.

Pour les fruits et cultures spécialisées, ne pas laisser paître le bétail sur les cultures vertes traitées.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau

ENTREPOSAGE :

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte pour les contenants. S'adresser au distributeur local ou au détaillant, ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer avec un jet puissant. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant, vide et rincé, non réutilisable pour tout usage subséquent. En l'absence d'un point de collecte, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, ou en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'INCENDIE OU D'EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-800-535-5053.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Introduction : BUMPER^{MD} 432 EC est un fongicide systémique à large spectre qui supprime un grand nombre de maladies sur certaines cultures. Le fongicide BUMPER^{MD} 432 EC protège la culture contre les pertes de rendement ou de qualité à cause de la maladie. On peut utiliser BUMPER^{MD} 432 EC conjointement avec des doses de semis et des ajouts d'engrais plus élevés. (Voir la remarque à la rubrique MISES EN GARDE.)

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de ce site, du côté face au vent).

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde propres au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-212-661-9800. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Zones tampons de pulvérisation :

Il est cependant requis de respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètre requises pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	Moins de 1 mètre	Plus de 1 mètre	
Pulvérisateur agricole *	Haricots, soja, maïs, blé, avoine, graines à canaris, canola, orge, Rutabagas, canneberges, asperges, pâturin des prés, thuyas géants, fraises		1	0	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Haricots, maïs, avoine, blé, orge	Voilure fixe	1	0	3	1	20
		Voilure tournante	1	0	1	1	20
Pulvérisateur pneumatique	Cerise	Début de la croissance	5	0	10	3	10
		Fin de la croissance	2	0	4	2	4
	Bleuets, abricots, nectarines, pêches, prunes et amélanchiers, petits fruits	Début de la croissance	4	0	5	2	5
		Fin de la croissance	2	0	3	1	3
Pulvérisation aérienne	Bleuets, pâturin des prés (prod. de semences)	Voilure fixe	1	0	3	1	20
		Voilure tournante	1	0	3	1	20

Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70%. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Le fongicide BUMPER^{MD} 432 EC peut être appliqué aux cultures indiquées dans le tableau ci-dessous pour supprimer ou réprimer les maladies indiquées.

Blé d'automne et blé de printemps (y compris le blé de force roux, le blé dur, le blé Canada Prairie, le blé tendre blanc)	Septoriose du blé (<i>Septoria tritici</i>); tache septorienne des glumes du blé (<i>Stagonospora nodorum</i>); blanc (<i>Erysiphe graminis</i> f. sp. <i>tritici</i>); rouille de la feuille (<i>Puccinia triticina</i>) rouille de la tige (<i>Puccinia graminis</i>); tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>); rouille jaune du blé (<i>Puccinia striiformis</i>)
Orge de printemps	Rayure réticulée de l'orge (<i>Drechslera teres</i>); tache helminthosporienne de l'orge (<i>Cochliobolus sativus</i>); tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>); blanc (<i>Erysiphe graminis</i> DC. f. sp. <i>hordei</i>); septoriose du blé (<i>Septoria passerinii</i>); rouille brune (<i>Puccinia hordei</i>); rouille noire (<i>Puccinia graminis</i>)

Avoine	Septoriose (<i>Septoria avenae</i>); rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)
Canola	Charbon (<i>Leptosphaeria maculans</i>)
Maïs (y compris maïs de grande culture, de semence et sucré)	Rouilles (<i>Puccinia sorghi</i>), helminthosporiose du Nord du maïs (<i>Setosphaeria turcica</i>), helminthosporiose du Sud du maïs (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>), tache des feuilles helminthosporienne (<i>Helminthosporium carbonum</i>), kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>), tache fusarienne grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)
Fèves de soya (cultivées pour la semence)	Œil de grenouille (<i>Cercospora</i> spp.), brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>
Graine à canaris	<i>Septoria triseti</i>
Haricots secs comestibles (y compris les haricots communs, les petits haricots ronds blancs et les haricots blancs)	Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>)
Pêches, nectarines, prunes, abricots	Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>); brûlure de la fleur (<i>Monilinia fructicola</i>)
Cerises douces et cerises aigres	Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>); brûlure de la fleur (<i>Monilinia fructicola</i>); tache des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i>)
Bleuets en corymbe	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii – corymbosi</i>)
Bleuets nains	Pourriture brune du bleuets (pourriture sclérotique)
Amélanchiers	Entomosporiose des feuilles et des baies (<i>Entomosporium mespilii</i>), rouille grillagée (<i>Entomosporium mespilii</i>)
Canneberges	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)
Rutabagas	Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)
Asperges	Rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)
Thuyas géants	Brûlure des aiguilles (<i>Didymascella thujina</i>)
Pâturin des prés de semence	Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)
Petits fruits (groupe de culture 13A)	Rouille du framboisier (<i>Phragmidium rubi-idaei</i>)
Fraises	Tache des feuilles (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)
Prunes et cerises aigres	Nodule noir du cerisier (<i>Apiosporina morbosa</i>) [répression seulement]

Facteurs qui affectent le rendement de BUMPER^{MD} 432 EC : Il faut utiliser BUMPER^{MD} 432 EC comme mesure préventive contre la maladie. Les maladies déjà établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent déjà avoir diminué la vigueur des cultures.

En cas de pluie moins d'une heure suivant le traitement, il faut effectuer un deuxième traitement.

ÉPANDAGE AÉRIEN :

NE PAS épandre lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans le secteur à traiter. L'humidité élevée et les basses températures (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PULVÉRISATEURS ET L'APPLICATION :

Le rendement du produit dépend d'une application exacte. Suivre les directives ci-dessous pour une application optimale de BUMPER^{MD} 432 EC.

Renseignements sur le pulvérisateur :

	TRAITEMENT TERRESTRE	ÉPANDAGE AÉRIEN
Volume de pulvérisation	Au moins 200 L d'eau par hectare	50 L d'eau par hectare
Pression de la pulvérisation	200 à 300 kPa	100 à 200 kPa
Type de buse	Buse à jet plat 110° (XR11004, 4110-20)	Buse à jet plat 6510-6515 ou jet conique (D8-45)
	TRAITEMENT TERRESTRE	ÉPANDAGE AÉRIEN
Taille des gouttelettes	Pulvérisation moyenne (300 à 400 microns DV)	Pulvérisation moyenne (350 à 400 microns DV)
Vitesse au sol	10 km/h	
Orientation des buses	90° (position vers le bas)	90° (position vers le bas)
Hauteur de la rampe	40 à 50 cm au-dessus du couvert végétal	2 à 3 m au-dessus du couvert végétal

Traitement terrestre :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau propre avant de mélanger BUMPER^{MD} 432 EC.
- Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de BUMPER^{MD} 432 EC et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation avec de l'eau, et continuer d'agiter durant le mélange et la pulvérisation.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

Épandage aérien :

Instructions pour le mélange et le traitement :

- L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond avec une quantité abondante d'eau

propre avant de mélanger BUMPER^{MD} 432 EC.

- Remplir le réservoir de prémélange à moitié avec de l'eau propre. Débuter une agitation modérée.
- Ajouter la quantité requise de BUMPER^{MD} 432 EC et agiter à fond.
- Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au 9/10, puis, le cas échéant, ajouter la quantité requise de produits qui composent le mélange en cuve.
- Terminer de remplir le réservoir de prémélange avec de l'eau.
- Continuer d'agiter modérément durant le mélange.
- Transférer le contenu de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'aéronef.
- Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation afin d'assurer que BUMPER^{MD} 432 EC demeure en suspension.
- Utiliser des buses dont les tamis ont non moins de 50 mailles. Afin de réduire la mousse, garder le conduit de dérivation sur le fond du réservoir ou près de celui-ci.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Engrais :

Instructions pour le mélange et le traitement :

Si désiré, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec BUMPER^{MD} 432 EC. On peut diluer la quantité appropriée d'urée dans de l'eau et l'ajouter au réservoir de pulvérisation avant d'ajouter BUMPER^{MD} 432 EC. La dose réelle d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

AVERTISSEMENT : Les concentrations excessives d'azote peuvent endommager la culture.

REMARQUE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on effectue un mélange en cuve de BUMPER^{MD} 432 EC avec un herbicide.

REMARQUE : Ne pas laisser paître le bétail sur les cultures traitées.

BLÉ, ORGE ET AVOINE - MODE D'EMPLOI :

Appliquer BUMPER^{MD} 432 EC aux tout premiers signes de la maladie. Cela peut se produire en tout temps au stade du tallage ou de l'élongation de la tige. Un traitement est habituellement requis à partir de l'élongation de la tige et jusqu'à l'apparition de la dernière feuille.

BUMPER^{MD} 432 EC persiste environ trois semaines dans la plante. Si des conditions favorisant la maladie continuent après cette période, il faudra effectuer un autre traitement afin de maintenir la suppression. Habituellement, la deuxième pulvérisation est effectuée au moment de l'émergence de l'épi. Dans la plupart des cas, il faut effectuer ce deuxième traitement pour supprimer la septoriose.

CULTURE/ MALADIE	DOSE/HA	TRAITEMENT PRÉCOCE	TRAITEMENT TARDIF	NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR ANNÉE
BLÉ Septoriose du blé (<i>Septoria tritici</i>) et tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) ORGE DE PRINTEMPS Rayure réticulée de l'orge (<i>Drechslera teres</i>)	150 à 300 mL	Au Stade de Croissance (G.S.) 12 à 23 (dès le stade de deux feuilles). Pour la répression de la maladie au début de la saison, adopter la dose inférieure dans des conditions normales au champ. Adopter la dose supérieure pour une suppression si la maladie a déjà exercé une pression importante dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie.	Dès les tout premiers signes de la maladie (G.S. 29 à 37) ou avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55). N'utiliser que la dose supérieure pour tout traitement de G.S. 29 à 55.	2 Pour le rayure réticulée de l'orge sur l'orge, dans les endroits qui exercent une pression importante de la maladie, ne pas faire plus d'une (1) application de BUMPER ^{MD} 432 EC avant d'alterner avec un fongicide ayant un autre mode d'action indiqué sur son étiquette.
BLÉ Septoriose du blé (<i>Septoria tritici</i>); tache septorienne des glumes du blé (<i>Stagonospora nodorum</i>); blanc (Erysiphe graminis f. sp. tritici); rouille de la feuille (<i>Puccinia triticina</i>) rouille de la	300 mL	Dès les tout premiers signes de la maladie, habituellement au début de l'élongation de la tige (G.S. 29 à 37)	Avant l'émergence de la moitié de l'épi (G.S. 49 à 55)	Pour le blanc, le rayure réticulée de l'orge et le tache pâle, dans les endroits qui exercent une pression importante de la maladie, ne pas faire plus d'une (1) application de BUMPER ^{MD} 432

tige (<i>Puccinia graminis</i>); tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>); rouille jaunée du blé (<i>Puccinia striiformis</i>)				EC avant d'alterner avec un fongicide ayant un autre mode d'action indiqué sur son étiquette.
ORGE DE PRINTEMPS Rayure réticulée de l'orge (<i>Drechslera teres</i>); tache helminthosporienne de l'orge (<i>Cochliobolus sativus</i>); tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>); blanc (<i>Erysiphe graminis</i> DC. f. sp. <i>hordei</i>); septoriose du blé (<i>Septoria passerinii</i>); rouille brune (<i>Puccinia hordei</i>); rouille noire (<i>Puccinia graminis</i>)				
AVOINE Septoriose (<i>Septoria avenae</i>); rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)				
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.				

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ ET ORGE :

BUMPER^{MD} 432 EC ne peut être mélangé en cuve qu'avec UN SEUL herbicide à la fois parmi les herbicides suivants : Voir les étiquettes de ces derniers pour les taux

2,4-D Amine ou Ester
MCPA Amine ou Ester

Badge^{MD}
Bromotril^{MD} 240 EC

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas préparer un mélange en cuve composé de BUMPER^{MD} 432 EC et d'herbicides qui est destiné à l'application sur l'avoine.

- Les mauvaises herbes et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur la présente étiquette de BUMPER^{MD} 432 EC et sur l'étiquette de l'autre produit qui compose le mélange en cuve.
- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien avec les formulations de 2,4-D et MCPA; pour les mélanges en cuve de BUMPER^{MD} 432 EC et Badge^{MD} ou Bromotril^{MD} 240 EC, seul un traitement terrestre peut être effectué.
- Se référer à l'étiquette de l'herbicide qui compose le mélange en cuve pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les mises en garde.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de BUMPER^{MD} 432 EC et du produit qui compose le mélange en cuve.

REMARQUE : Ne pas laisser paître les animaux sur les cultures vertes traitées dans les trois jours suivant l'application de BUMPER^{MD} 432 EC. Ne pas nourrir le bétail avec la paille venant de cultures traitées au mélange en cuve comprenant un herbicide. Pour les fruits et cultures spécialisées tel qu'énumérées ci-dessous, ne pas laisser paître le bétail sur les cultures vertes traitées.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ

POUR USAGE UNIQUEMENT DANS LES RÉGIONS DE LA PRAIRIE ET LA RIVIÈRE DE LA PAIX, DE L'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On peut préparer un mélange en cuve de BUMPER^{MD} 432 EC et de l'herbicide Ladder^{MD} pour supprimer les maladies et les mauvaises herbes graminées.

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Se référer à l'étiquette de l'herbicide Ladder^{MD} pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les mises en garde.
- Appliquer le produit avant l'émergence de la quatrième talle (moment propice aux applications d'herbicide).

CANOLA - MODE D'EMPLOI :

BUMPER^{MD} 432 EC supprime le charbon et améliore le potentiel du rendement au tout début du stade de croissance du canola. Plus tard dans la saison, la maladie peut se manifester de nouveau mais elle aura un moindre effet sur le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES/MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
Charbon (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	300 mL	Appliquer au stade de la rosette; entre le déploiement de la deuxième feuille vraie et la

		montée à graines.
	Plantule Stade 1	Rosette Stade 2
		Bourgeon (monté à graines) Stade 3
Un maximum d'une application par année. IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ – MODE D'EMPLOI

BUMPER^{MD} 432 EC ne peut être appliqué seul ou mélangé en cuve qu'avec ce produit :

Insecticide Silencer^{MD} 120 EC

Un délai de sécurité de 1 jour est requis pour les travailleurs assignés à la récolte manuelle et à l'écimage du maïs traité.

Mises en garde concernant le mélange en cuve :

- On peut effectuer un traitement terrestre ou aérien du mélange en cuve BUMPER^{MD} 432 EC + Insecticide Silencer^{MD} 120 EC. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
- Les insectes nuisibles et les cultures doivent être au stade de croissance approprié tel qu'indiqué sur les étiquettes de BUMPER^{MD} 432 EC et de Silencer^{MD} 120 EC. Suivre le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur toutes les étiquettes.
- Il faut respecter un délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 14 jours lorsque ces mélanges en cuve sont utilisés sur le maïs de grande culture et le maïs sucré.
- Il faut toujours confirmer d'avance la compatibilité par un prémélange proportionnel composé d'une petite quantité d'eau, de BUMPER^{MD} 432 EC et du produit qui compose le mélange en cuve.

MALADIE	DOSE/HA de fongicide BUMPER ^{MD} 432 EC uniquement	DOSE/HA de produit du mélange en cuve	REMARQUES
Rouilles (<i>Puccinia sorghi</i>)	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer ^{MD} 120 EC	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC par hectare dès l'apparition des pustules de rouille. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard. Maïs de semence seulement : Sous une pression intense de la maladie, effectuer un troisième traitement 14 jours plus tard.
Helminthosporiose du Nord du maïs	150 à 300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer ^{MD} 120 EC	Appliquer 150 à 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC par

(<i>Setosphaeria turcica</i>), Helminthosporiose du Sud du maïs (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>), Tache des feuilles helminthosporienne (<i>Helminthosporium carbonum</i>)			hectare dès que se manifeste la maladie. Utiliser la dose de 150 mL si la pression de la maladie est légère.
Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>) Tache fusarienne grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)	300 mL	+ 83 mL d'insecticide Silencer ^{MD} 120 EC	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC par hectare dès que se manifeste la maladie.

FÈVES DE SOYA CULTIVÉES POUR LA SEMENCE – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Œil de grenouille (<i>Cercospora spp.</i>) Brûlure causée par un champignon de type <i>Rhizoctonia solani</i>	300 à 455 mL	Appliquer 300 à 455 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC par hectare, au moyen d'un équipement au sol seulement, dès que se manifeste la maladie. Adopter la dose supérieure pour une suppression si la maladie a déjà exercé une pression importante dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie. Sous une pression intense de la maladie, effectuer un deuxième traitement 14 jours suivant le premier traitement.
Ne pas récolter les fèves de soya dans les 50 jours suivant le dernier traitement. Il ne faut pas utiliser les semences de fèves de soya récoltées comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour usage uniquement sur les fèves de soya cultivées pour la semence.		

GRAINE À CANARIS – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
<i>Septoria triseti</i> (Suppression)	300 mL	Pour la répression de la <i>septoria triseti</i> ; effectuer un seul traitement au moment de l'émergence de la feuille étendard; traitement terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.

Commented [KD(1): Amendments as per VRD review.

HARICOTS SECS COMESTIBLES – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 200 L d'eau par hectare (traitement terrestre) ou dans 50 L d'eau par hectare (traitement aérien) dès que se manifeste la maladie au champ; effectuer un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard.
EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR ANNÉE DE BUMPER ^{MD} 432 EC SUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES ET ABRICOTS – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Pourriture brune Brûlure de la fleur (<i>Monilinia fructicola</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>)	300 mL	Effectuer jusqu'à deux traitements dans les trois semaines précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
Répression du nodule noir (prunes seulement) (<i>Apiosporina morbosa</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

CERISES AIGRES ET DOUCES – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Pourriture brune Brûlure de la fleur (<i>Monilinia fructicola</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>)	300 mL	Effectuer jusqu'à deux traitements dans les trois semaines précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.

Tâche des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i>)	300 mL	Effectuer jusqu'à trois traitements par année pour supprimer la tâche des feuilles. Effectuer le premier traitement au stade de post-floraison. Dans les trois semaines précédant la récolte, effectuer les deuxième et troisième traitements à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer de traitement dans les trois jours précédant la récolte. Appliquer 300 mL de produit dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol.
Répression du nodule noir (cerises aigres seulement) (<i>Apiosporina morbosa</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol. Effectuer le premier traitement au début de la floraison, puis un deuxième traitement lorsque 50 % à 75 % des bourgeons sont en fleurs. Si la maladie persiste, effectuer un troisième traitement au stade de post-floraison.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de BUMPER ^{MD} 432 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.		
EFFECTUER JUSQU'À CINQ TRAITEMENTS PAR ANNÉE DE BUMPER ^{MD} 432 EC SUR LES CERISES AIGRES ET DOUCES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

BLEUETS EN CORYMBE – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii – corymbosi</i>)	300 mL	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à fleurs ou environ à ce stade; effectuer un deuxième traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Appliquer le produit uniquement au sol, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. En CB seulement, appliquer le produit au sol; effectuer le troisième traitement au stade de floraison rose, et le quatrième traitement 7 à 10 jours plus tard, au début de la floraison; ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE. Un délai de sécurité de 5 jours est requis pour les travailleurs assignés à la taille manuelle des bleuetiers en corymbe.		

BLEUETS NAINS – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Pourriture brune du bleuet (<i>Monilinia vaccinii – corymbosi</i>)	300 mL	Effectuer le premier traitement lorsque les écailles apparaissent, et le deuxième traitement 10 jours plus tard. Utiliser un équipement au sol ou pour épandage aérien, et ne pas effectuer plus de deux traitements par année. Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare pour le traitement terrestre; utiliser 50 L d'eau par hectare pour

		l'épandage aérien.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 60 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.		

AMÉLANCHIERS – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Entomosporiose des feuilles et des baies (<i>Entomosporium mespilii</i>), rouille grillagée de l'amélanchier (<i>Entomosporium mespilii</i>)	300 mL	Comme pulvérisation foliaire, effectuer jusqu'à trois traitements par année. Effectuer le premier traitement au stade du « bout blanc », le deuxième traitement au stade de post-floraison, et le troisième traitement au stade du « fruit vert ». Appliquer 300 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare au sol; appliquer le produit sur le ruissellement.

IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 38 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.

CANNEBERGES – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)	300 mL	Effectuer le premier traitement au stade de débourrement des bourgeons à feuilles. Effectuer le deuxième traitement 10 à 14 jours plus tard, le troisième traitement au début de la floraison et le quatrième traitement 10 à 14 jours suivant le troisième traitement. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par année. Appliquer le produit au sol.

IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.

RUTABAGAS – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	240 mL	Effectuer deux traitements par année : effectuer le premier traitement 50 jours après le semis et le deuxième traitement 20 jours plus tard. Appliquer le produit sur le feuillage végétal. Appliquer 240 mL de produit dans au moins 200 L d'eau par hectare, au sol.

IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 21 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.

ASPERGES – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)	150 mL	Appliquer BUMPER ^{MD} 432 EC sur les fougères des asperges uniquement en Ontario et au Québec. Après la récolte, effectuer le premier traitement de BUMPER ^{MD} 432EC dès le début de la croissance des fougères, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21

		jours. Pour les nouveaux semis non cultivés, appliquer BUMPER ^{MD} 432 EC dès que se manifestent les signes de la rouille, puis effectuer des traitements à des intervalles de 14 à 21 jours. Appliquer le produit au sol seulement, et ne pas effectuer plus de trois traitements par année. Utiliser au moins 370 L d'eau par hectare.
IL FAUT EFFECTUER LE DERNIER TRAITEMENT AU MOINS 8 MOIS AVANT LA RÉCOLTE.		

THUYA GÉANT – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Brûlure des aiguilles (<i>Didymascella thujina</i>)	300 mL	Appliquer le produit au moyen d'un équipement au sol à toutes les quatre semaines. Effectuer jusqu'à six traitements par année. Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans un volume de 1 000 L d'eau par hectare, au sol.

PÂTURIN DES PRÉS DE SEMENCE – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)	300 mL	Utiliser le produit comme pulvérisation foliaire. Ne pas effectuer plus de deux traitements par campagne agricole; effectuer le premier traitement avant l'épiaison et le deuxième traitement lorsque l'épiaison est entre 50 % et 100 %. Appliquer le produit dans 200 à 300 L d'eau par hectare, au sol ou dans 50 L d'eau par hectare, par voie aérienne.

PETITS FRUITS (GROUPE DE CULTURE 13A; CULTIVARS ET/OU VARIÉTÉS DE FRAMBOISES ET FRAMBOISES NOIRES, MÛRE DE LOGAN ET MÛRE) – MODE D'EMPLOI

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Rouille du framboisier (<i>Phragmidium rubi-idaei</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de BUMPER ^{MD} 432 EC dans au moins 500 L d'eau par hectare, au sol, dès que l'on repère la maladie au champ, puis effectuer un deuxième traitement 14 jours plus tard.

Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de BUMPER^{MD} 432 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.

EFFECTUER JUSQU'À 2 TRAITEMENTS PAR ANNÉE DE BUMPER^{MD} 432 EC SUR LES PETITS FRUITS. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été

rédigé par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. ADAMA ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire. L'utilisateur doit d'abord tester le produit sur une petite surface, dans des conditions locales et selon des pratiques standard, pour confirmer que le produit convient à une application généralisée.

FRAISES – MODE D'EMPLOI		
MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES
Tâche des feuilles (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)	300 mL	Appliquer 300 mL de fongicide BUMPER ^{MD} 432 EC par hectare, au sol, dans suffisamment d'eau pour donner une couverture complète. Effectuer le premier traitement lorsque l'ampleur de la maladie ne dépasse pas 5 %. Appliquer le fongicide BUMPER ^{MD} 432 EC à des intervalles de 10 jours pour supprimer la tâche des feuilles.
Selon les pratiques de gestion de la maladie, il est recommandé de ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs de BUMPER ^{MD} 432 EC avant d'utiliser un fongicide de rechange ayant un mode d'action différent.		
EFFECTUER JUSQU'À 4 TRAITEMENTS PAR SAISON DE BUMPER ^{MD} 432 EC SUR LES FRAISES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT DANS LA JOURNÉE PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance, BUMPER^{MD} 432 EC, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à BUMPER^{MD} 432 EC et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BUMPER^{MD} 432 EC ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides appartenant à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Éviter d'effectuer plus du maximum de pulvérisations consécutives indiquées sur la présente étiquette de BUMPER^{MD} 432 EC ou d'autres fongicides du même groupe pendant une année.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une

résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à BUMPER^{MD} 432 EC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou www.adama.com/canada.

MD

Badge, Bromotril, Bumper, Ladder et Silencer sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe ADAMA.